



L'intéressement définitivement perdu ?

Le mauvais feuillet de l'intéressement continue à faire parler de lui. Une décision de la cour de cassation vient invalider les précédents jugements favorables aux syndicats CGT et CFDT.

Le rappel des faits : en 2008 ces 2 syndicats avaient fait valoir leur droit d'opposition sur un accord signé par FO et empêché de ce fait le paiement, par la voie normale, de la prime d'intéressement.

Ils avaient ensuite intenté une action en justice afin d'obtenir quand même le paiement de cette prime. Dans un premier temps, deux jugements leur avaient été favorables, ils induisaient que même en l'absence d'accord sur les objectifs et en l'absence de signature d'un accord sur ce point, une prime d'intéressement pouvait être versée.

Cette vision un peu particulière de la législation sociale sur l'intéressement avait conduit les juges à imposer à Caterpillar le versement d'une prime sur des objectifs 2007 qui en 2009 étaient bien évidemment connus. Ce qui contrevenait à une règle de droit intangible qui rend obligatoire le caractère aléatoire d'une prime d'intéressement.

Or, notre syndicat avait dit dès le début que sans accord, aucun intéressement ne pouvait être versé.

Les conséquences de cet imbroglio judiciaire font qu'à cause de la CGT et de ses supplétifs CFDT nous ne disposons plus d'accord d'intéressement.

En effet, étant donné que la CGT ne veut pas signer d'accord et qu'elle empêche, en les dénonçant, les accords signés par notre syndicat de s'appliquer, elle bloque d'une part le bon fonctionnement du dialogue social et d'autre part condamne définitivement toute remise en place de l'intéressement.

Il faut dire la vérité aux salariés même si celle-ci n'est pas agréable à entendre : la perte de la prime d'intéressement est de la stricte faute de la CGT et de ses soutiens CFDT.

Cette stratégie syndicale que l'on peut qualifier de politique de la " terre brûlée " reste un réel problème pour les années à venir.

D'autant que cette pratique de s'opposer aux accords signés par FO devient régulière. Le 1^{er} accord NAO de 2011 en est une cinglante illustration. Il avait fallu à nouveau le signer 1 mois plus tard après qu'une consultation du personnel ait donné raison à notre syndicat.

Dans toute entreprise des accords doivent être signés, c'est le fonctionnement normal du dialogue social. Il est vrai que nous signons des accords sans faire des promesses impossibles à tenir. La CGT, en avait fait un certain nombre, notamment la veille des élections dans un tract dont l'intitulé laisse rêveur : " A vos calculettes"; c'était en fait un bel attrape-nigaud.

Personne n'a vu la couleur du **magot promis à tous par la CGT : plus de 3000 € ... à 24 heures des élections**. Et personne n'en verra jamais la couleur ! Ce qui en dit long sur le niveau de moralité de ce syndicat.

Naturellement, nous comprenons que des syndicats contestataires ne veuillent pas signer des accords et voient dans l'opposition systématique, une sorte de consécration de leur engagement syndical.

Mais ils doivent comprendre que des syndicats comme FO n'aient pas la même vision de l'engagement syndical.

Nous ne considérons pas que le syndicalisme soit destiné à introduire une sorte de "révolution politique" au sein de l'entreprise; ça doit encore moins être un instrument de vengeance personnel.

FO est un syndicat réformiste qui considère que le but d'une négociation est de trouver la meilleure solution pour satisfaire l'intérêt général.

La finalité est de signer des accords qui apportent des avantages supplémentaires aux salariés. **L'accord sur les 35 heures, l'intégration des primes d'horaire, la mise en place de l'intéressement, le paiement des " TI " pour ceux qui le souhaitent, la garantie de ressource en cas de longue maladie ... etc, ont tous fait l'objet de signature d'accord par FO.**

Par le passé, les accords d'intéressement ont souvent été signés par FO et ont toujours payé, oui toujours payés à la grande satisfaction des salariés.

La dénonciation de celui de 2008 a eu pour **seul effet de nous faire perdre 4500 €** sur les trois dernières années et d'empêcher toute réactivation du système.

Pour ce qui nous concerne, il faut que les choses soient bien claires vis-à-vis de tous, RIEN nous disons bien RIEN, ne nous empêchera de développer un syndicalisme constructif dans cette entreprise. Ce n'est ni la calomnie, ni les insultes, ni les coups tordus des supplétifs de la CGT qui nous empêcheront d'être ce que nous sommes : un syndicat libre et responsable ayant pour seul objectif d'améliorer la situation des salariés. Une grande majorité d'entre eux nous a fait confiance lors des dernières élections professionnelles, nous ne trahisons pas cette confiance.

Ceux qui veulent empêcher un dialogue social constructif de s'instaurer à Caterpillar nous trouveront toujours en face d'eux. Comme ça a toujours été le cas par le passé.

Se battre quand il faut se battre, négocier quand il faut négocier et signer des accords quand il faut les signer ! Restera toujours notre ligne de conduite.

A bon entendeur